

--- Limite administrative communale
 --- Limite de quartier
 --- Récif
 --- Espace maritime de la commune

Dispositions communes :

- Emplacement réservé
- Marges de recul
- Rez-de-chaussée actif
- Emprise pour l'assainissement, l'eau et la propreté urbaine
- Secteur de stationnement
- Bâtiment d'intérêt architectural
- Arbre remarquable
- Espace planté
- Alignement planté
- Terrain cultivé

Dispositions des zones :

- Zone naturelle protégée (NP)
 - Zone naturelle de loisirs et de tourisme (NLT)
 - Zone de centralité (UA1 - UA2)
 - Zone résidentielle d'habitat mixte (UB1)
 - Zone résidentielle de moyenne et faible densité (UB2)
 - Zone résidentielle de grands ensembles (UB3)
 - Zone portuaire et aéroportuaire (UP)
 - Zone d'équipements (UE1 - UE2)
 - Zone d'activités économiques (UAE1 - UAE2 - UAE3 - UAE4)
 - Zone urbaine de loisirs (UL)
 - Zone militaire (UM)
 - Zone touristique (UT1 - UT3)
 - Zone à urbaniser (AU - AUB1 - AUT2)
- Secteurs spécifiques :**
- fs : forêt sèche
 - m : mangrove
 - n : nuisances
 - p : patrimoine
 - r : relief
 - t : tour

Orientations d'Aménagement et de Programmation :

Echelle officielle de représentation : 1 / 5 000
 Pour connaître les contraintes affectant l'occupation ou l'utilisation du sol, règlement graphique et règlement écrit doivent être consultés de façon complémentaire, ainsi que les autres plans et documents composant le PUD.

Données sources :
 Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie / DITTT : parcellaire (octobre 2023)
 Ville de Nouméa : Service de l'Information Géographique : limites administratives - voirie
 Service du Développement Urbain : ensemble des données PUD
 GIE SERAIL : bâti

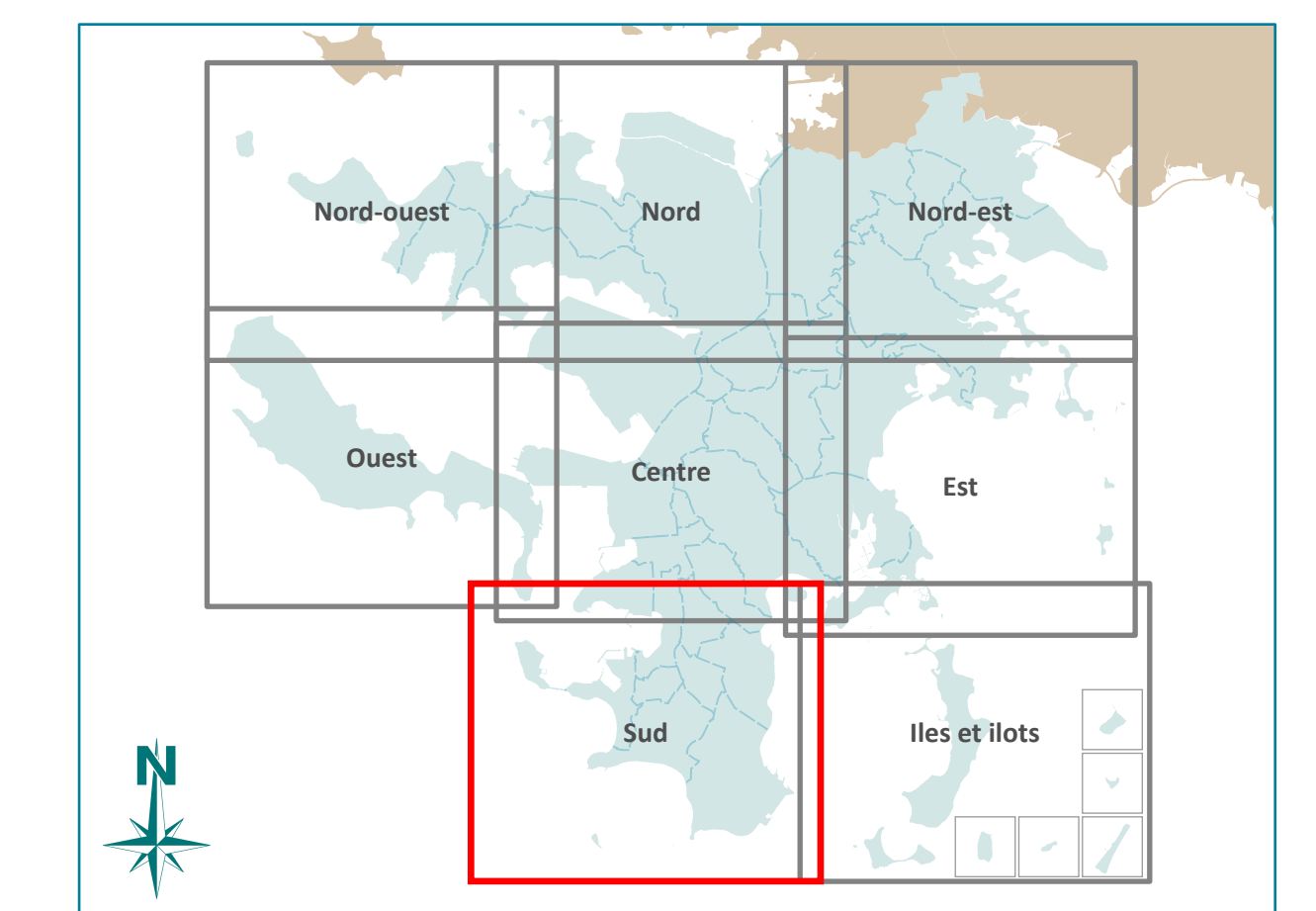
Plan d'Urbanisme Directeur

Ville de NOUMÉA

Révision.....délibération n° 2-2020/APS du 13 février 2020
 Modification simplifiée n° 1.....délibération n° 71-2021/APS du 20 octobre 2021
 Modification n° 1.....délibération n° 8-2023/APS du 16 février 2023
 Modification n° 2.....délibération n° 91-2023/APS du 09 novembre 2023
 Modification n° 3.....délibération n° 92-2023/APS du 09 novembre 2023

Règlement graphique

Carte de zonage



Conception :
 Service du Développement Urbain (VDN - DU - SDU)
 Tél : 27.98.10 - Mèl : concertation.pud@ville-noumea.nc
 Service de l'Information Géographique (VDN - SG - SIG/DGC)
 Tél : 23.22.47 - Mèl : mairie.sig@ville-noumea.nc

